

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 26 février 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (22) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Muriel KRAMARCZYK, Madame Nathalie LEROY, Monsieur Patrick MANIA, Madame Carole BOUCHEZ, Monsieur Bernard JOSIEN, Madame Annie FOMBELLE, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, Monsieur David LEFEBVRE, Monsieur Fabien DEVILLE, Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, Madame Sandrine RANSON, Madame Mylène MATIFAT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Madame Mélanie TAHON, Monsieur Jimmy ROUFFELAERS, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU

Excusés : (5) Madame Cathie WASIKOWSKI (a donné procuration à Monsieur Jean-Luc DELASSUS), Monsieur Julien VOULIOT (a donné procuration à Madame Nathalie LEROY), Monsieur Vincent TENTEILIER (a donné procuration à Monsieur David LEFEBVRE), Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Monsieur Jacky COEUGNIET), Madame Magalie DEBARGE (a donné procuration à Madame Danielle DUPONT)

Absents : (0)

Étaient absents excusés et non représentés : (0)

Étaient absents non représentés (0)

- Appel nominal des membres du Conseil Municipal
- Élection d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Jacques GRZES comme secrétaire de séance.

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du mercredi 22 janvier 2025 : le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu à l'unanimité.
- Modification de l'ordre du jour : Madame la Maire indique que 2 délibérations ont été ajoutées sur table. Ces délibérations concernent le versement d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'UNC (Union Nationale des Combattants) et la constitution d'un groupement de commande avec la ville de Grenay pour la maîtrise d'Œuvre pour l'enfouissement des réseaux de la Cité Belgique.

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

#### Avis et remarques de l'Assemblée Municipale :

Monsieur Antoine IBBA, conseiller municipal du groupe Grenay Bleu Marine, indique que Madame Patricia SCHIRRU est absente depuis plus de 4 conseils municipaux.

Madame la Maire indique que, suite au dernier conseil municipal, une réponse a été donnée concernant cette interrogation.

Monsieur Antoine IBBA indique que la réponse donnée est vague.

Madame la Maire indique qu'il convient également de se référer au règlement intérieur du Conseil Municipal, règlement qui a été étudié ensemble à l'époque dans le bureau de Monsieur Christian CHAMPIRE.

Monsieur Antoine IBBA indique qu'à l'époque, il avait été demandé à Monsieur David LHOEZ de démissionner.  
Madame la Maire rappelle qu'il avait été demandé à Monsieur David LHOEZ de démissionner afin d'être remplacé par Monsieur Daniel DELENCLOS.

Ordre du jour du Conseil Municipal du mercredi 26 février 2025

Délibération n°2025-10 : Rapport d'orientation budgétaire - Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-11 : Adhésions au dispositif « 10 000 départs en vacances » édition 2025 et à l'association « Vacances Ouvertes » - Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-12 : Dotation d'équipement des territoires ruraux - Demande de subvention 2025 - Travaux de Réhabilitation de la salle de sport Delory - Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-13 : Engagement de la ville de Grenay concernant les travaux urbain dans le cadre ERBM - Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-14 : Versement d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'AJPF - Adoptée à 25 voix pour et 2 voix contre

Délibération n°2025-15 : Formation des élus du groupe Communistes et Républicains - Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-16 : Formation des élus du groupe Grenay Bleu Marine - Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-17 : Convention l'Institut De l'Elu d'Aujourd'hui - Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-18 : Versement d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'UNC Union Nationale des Combattants - Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-19 : Constitution d'un groupement de commande avec la ville de Grenay pour la Maitrise d'Œuvre pour l'enfouissement des réseaux de la Cité Belgique – Signature de la convention - Adoptée à 25 voix pour et 2 abstentions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément aux dispositions légales en la matière,

A pris connaissance et a débattu des orientations générales du budget 2025, le débat s'est orienté selon :

- les données d'ordre général,
- les orientations,
- les conclusions.

Voir le document ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette délibération.

Avis et remarques de l'Assemblée Municipale :

Madame la Maire indique que le Rapport d'Orientation Budgétaire va être présenté de manière numérique par Monsieur Christian CAPET, directeur financier, à l'aide d'un diaporama.

Madame la Maire indique que c'est impersonnel sur la présentation mais précise que ce sont les paroles de Monsieur Christian CAPET, directeur financier, qui sont retranscrites sur le diaporama de manière mécanisé et qu'il s'agit d'un travail minutieux.

Madame la Maire laisse la parole à Monsieur Jacky COEUGNIET, Maire-adjoint aux finances.

Monsieur Jacky COEUGNIET remercie Monsieur Christian CAPET, directeur financier, pour la qualité de la présentation, pour son expertise et son professionnalisme.

Monsieur Jacky COEUGNIET indique que cette présentation permet de mieux comprendre les orientations budgétaires et remercie Monsieur Christian CAPET pour son engagement et sa collaboration à la bonne gestion de la ville.

Madame la Maire remercie Monsieur Christian CAPET ainsi que les agents de la comptabilité pour leur travail.

Monsieur Antoine IBBA, conseiller municipal du groupe Grenay Bleu Marine, indique qu'en l'absence de projets en 2024, il est normal d'être dans cette situation.

Madame la Maire indique que le chantier de l'école Bince a été réalisé.

2025-11 Adhésions au dispositif « 10 000 départs en vacances » édition 2025 et à l'association « Vacances Ouvertes »

L'accès aux vacances est un droit ; malheureusement de nombreuses personnes en sont encore privées aujourd'hui. Aux difficultés financières, s'ajoutent bien souvent des freins sociaux et culturels.

Afin de lutter contre ces inégalités, contre ces exclusions et pour l'ouverture du champ des possibles, la Ville de Grenay souhaite permettre à 100 habitants de la commune, notamment les éloignés des vacances, de bénéficier de séjours vacances en France.

Pour cette année, la ville se propose d'accompagner les bénéficiaires pour monter les dossiers pour des séjours individuels ou collectifs en autonomie. Les séjours collectifs accompagnés sont possibles mais nécessitent plus de temps pour préparer.

Au-delà de la possibilité de partir en vacances, les projets vacances ont également la vocation :

- d'agir sur des aspects individuels (confiance en soi, diminution du sentiment d'échec, autonomie, sentiment d'être comme tout le monde) ;
- d'acquérir des compétences transférables dans le quotidien telles que l'organisation, la construction d'un projet et d'un budget, la mobilité, le vivre-ensemble favorisant ainsi l'inclusion sociale.

Pour développer ce projet ambitieux, la ville pourra s'appuyer sur l'expérience et le savoir-faire de ses services municipaux, du C.C.A.S, des associations locales.

Un accompagnement technique et financier pourrait également être sollicité auprès de différents partenaires institutionnels et associatifs comme l'association « Vacances Ouvertes (VO) ». Reconnue d'utilité publique, l'association Vacances Ouvertes contribue en effet au développement de politiques vacances territoriales en proposant des dispositifs (appels à projets vacances, Sac Ados) qui favorisent l'autonomie et la mobilité en encourageant l'implication des publics. Ces dispositifs comportent à la fois un accompagnement, une assistance à maîtrise d'ouvrage mais aussi une aide financière directe pour les futurs vacanciers en fonction des quotients familiaux sous la forme de chèques vacances, en partenariat avec l'Agence Nationale Chèques Vacances (ANCV).

Chaque année, Vacances Ouvertes accompagne près de 500 structures adhérentes à l'association et permet ainsi, grâce au soutien de l'ANCV, des collectivités territoriales, des CAF mais aussi à l'implication financière des vacanciers, le départ en vacances de près de 22 000 personnes.

Pour bénéficier de ce soutien technique et financier, il précise qu'il conviendrait d'adhérer à l'association Vacances Ouvertes pour l'année 2025. Le montant de la cotisation, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, est fixé à 250 € (Deux cents cinquante euros).

Il est proposé de s'inscrire dans le dispositif « 10 000 départs en vacances » pour un nombre de 100 habitant(e)s éloigné(e)s des vacances de pouvoir goûter à ses joies et à ses bienfaits pour l'année 2025, et d'adhérer à l'association Vacances Ouvertes pour un montant forfaitaire de 250 € (Deux cents euros cinquante euros).

Considérant l'importance de permettre à de nombreuses familles éloignées des vacances de pouvoir partir en séjours,

Considérant que l'adhésion à l'association Vacances Ouvertes permettrait de bénéficier d'un accompagnement, d'une assistance et aussi d'une aide financière directe pour les futurs vacanciers en fonction des quotients familiaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette délibération.

- Décide d'adhérer au dispositif « 10 000 départs en vacances » pour un nombre de 100 habitant(e)s éloigné(e)s des vacances de pouvoir goûter à ses joies et à ses bienfaits pour l'année 2025, et d'adhérer à l'association Vacances Ouvertes.
- Autorise Madame la Maire à solliciter les concours financiers de l'Etat, de l'Agence Nationale du Sport, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et de tout autre partenaire, au taux le plus élevé.
- Mandate Madame la Maire pour signer tout document administratif et financier relatif au projet (conventions de partenariat, appels à projets, demandes de subvention, ...) avec l'association Vacances Ouvertes ainsi qu'avec tout autre partenaire sollicité et impliqué dans les projets séjours vacances développés pendant l'année 2025.

Les crédits seront inscrits au budget 2025.

Avis et remarques de l'Assemblée Municipale :

Madame la Maire précise que cela concerne les personnes les plus éloignées des vacances, familles suivies par le CCAS et le Secours Populaire.

Madame la Maire précise qu'un rendez-vous est prévu prochainement avec la CALL pour mettre en place ce dispositif.

Madame la Maire remercie l'Assemblée pour ce vote à l'unanimité.

2025-12 Dotation d'équipement des territoires ruraux - Demande de subvention 2025 - Travaux de Réhabilitation de la salle de sport Delory

Considérant l'appel à projets du 08 novembre 2024 relatif à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2025,

Suite à une mission d'expertise réalisé par un bureau d'étude, il a été constaté sur chacun des pieds de poteaux bois supportant la structure que l'intérieur est rendu creux par pourrissement. Cette fragilisation risque l'effondrement de la toiture.

Il est nécessaire d'entreprendre le remplacement des poteaux.

Le montant des travaux est estimé à 386 968,83 € HT. Ce coût peut évoluer en fonction de l'évolution des travaux.

Afin de financer cette étude, la ville sollicite une subvention de l'État au titre de la DETR selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Dépenses	Montant H.T	Ressources	Montant H.T	Taux
Dépose et repose Ossature bois et bardage intérieur	386 968,83 €	DETR	96 742,20 €	25
		Fonds Propre Commune	290 226,63 €	75
TOTAL H.T	386 968,83 €	TOTAL H.T	386 968,83 €	100 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette délibération.

- **Valide** le plan de financement prévisionnel tel que repris ci-dessus,
- **Décide** de faire acte de candidature dans le cadre de l'appel à projets DETR 2025 pour les travaux de réhabilitation de la salle Delory au taux de 25%
- **Autorise** Madame la Maire à solliciter le concours financier des autres partenaires entrant dans le champ de compétence d'éligibilité
- **Mandate** Madame la Maire pour signer tout document à intervenir en application de la présente délibération.

Les crédits seront inscrits au budget 2025.

Avis et remarques de l'Assemblée Municipale :

Néant.

L'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM), signé en 2017, s'est notamment traduit par une volonté d'endiguer les logements énergivores et de rénover les cités minières. En déclinaison, la CALL a organisé, avec les communes, un marché à groupement de commandes pour permettre de réaliser des études urbaines sur les cités concernées, l'objectif étant d'inscrire la réhabilitation des logements dans une vision globale de remise en attractivité et d'adaptation de la cité aux enjeux de demain.

Les cités 11 de Béthune et Belgique, situées à Grenay et Loos-en-Gohelle ont bénéficié de crédits de l'Etat et de la Call pour la réhabilitation des logements. Parallèlement, ces cités ont fait l'objet d'une étude urbaine, confiée au cabinet Interland, qui s'est conclue fin 2024 par l'élaboration d'un schéma directeur, assorti de fiches actions, deux scénarios étant proposés :

1. Un scénario à minima qui est essentiellement fondé sur la reprise des réseaux : enfouissement des réseaux aériens (électrique et télécom), reprise des réseaux assainissement, pluvial et adduction en eau potable, et aménagement de voiries consécutifs (reprises enrobé suite aux travaux). L'estimation prévisionnelle s'établit à 2 449 931 € H.T, répartie entre les différents acteurs selon leur compétence. La part pour la commune de Grenay est de 980 548 € H.T
2. Un scénario ambitieux qui, en plus des travaux liés aux réseaux, intègre des reprofilages de voirie et des aménagements paysagers. Le coût estimé est de 7 034 406 € H.T, répartie entre les différents acteurs selon leur compétence. La part pour la commune de Grenay est de 3 489 379 € H.T

Les deux communes souhaitent un projet cohérent et coordonné, un groupement de commande sera donc constitué pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre unique. La volonté est de pouvoir articuler le volet logement et espaces publics en engageant sans tarder, et en parallèle des travaux des bailleurs, les travaux sur l'espace urbain, et à minima sur les réseaux, ceux-ci induisant des interactions avec le volet habitat.

La position de la commune de Grenay est d'engager des travaux conformément au premier scénario, et d'opter, le cas échéant pour des travaux supplémentaires relevant du scénario ambitieux, fonction des capacités budgétaires et opportunités de financement qui pourront être mobilisées.

La réalisation des travaux dépendra des financements obtenus, la commune sollicitera l'ensemble des partenaires financiers.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la réalisation des travaux selon le scénario à minima avec option du projet ambitieux pour un montant minimal de 980 548 H.T
- D'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la recherche de subvention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette délibération.

Avis et remarques de l'Assemblée Municipale :

Madame la Maire indique que le vote de cette délibération va permettre d'autoriser la signature.

Madame la Maire rappelle qu'une délibération sur table est liée à cette délibération avec la constitution d'un groupement de commandes en partenariat avec la ville de Loos-en-Gohelle. Monsieur Antoine IBBA, conseiller municipal du groupe Grenay Bleu Marine, demande si le Boulevard de la Plaine est concerné.

Madame la Maire indique que le Boulevard de la Plaine fait partie de la cité 11.

2025-14      Versement d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'AJPF

Il est demandé au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle en faveur de l'Association pour les Jumelages entre les camps de réfugiés Palestiniens et les villes Françaises (AJPF), afin de soutenir leurs actions.

Vote une subvention exceptionnelle de 500 € en faveur de l'AJPF.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 25 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal adopte cette délibération.

Le crédit nécessaire sera prélevé à l'imputation 6574 du budget 2025.

Avis et remarques de l'Assemblée Municipale :

Monsieur Antoine IBBA, conseiller municipal du groupe Grenay Bleu Marine, demande s'il s'agit d'une adhésion.

Madame la Maire indique qu'il s'agit d'une adhésion sous forme de subvention.

Madame Daisy DUVEAU, conseillère municipale du groupe Grenay Bleu Marine, indique que l'argent public doit profiter aux habitants de la ville.

2025-15      Formation des élus du groupe Communistes et Républicains

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette délibération.

Autorise Madame la Maire à signer les conventions de formation demandées par les élus du groupe Communistes et Républicains avec les organismes habilités dont le montant global s'élève à 5040 € TTC pour l'année 2025.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget général 2025 à l'article 65315.

Avis et remarques de l'Assemblée Municipale :

Néant.

2025-16      Formation des élus du groupe Grenay Bleu Marine

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette délibération.

Autorise Madame la Maire à signer les conventions de formation demandées par les élus du groupe Grenay Bleu Marine avec les organismes habilités dont le montant global s'élève à 720 € TTC pour l'année 2025.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget général 2025 à l'article 65315.

Avis et remarques de l'Assemblée Municipale :

Néant.

2025-17      Convention l'Institut De l'Elu d'Aujourd'hui

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette délibération.

Autorise Madame la Maire à signer la convention de formation avec l'Institut De l'Elu d'Aujourd'hui, organisme de formation des élu-e-s de 7 élus dont le coût annuel par élu s'élève à 720 € TTC pour l'année 2025.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget général 2025 à l'article 65315.

Avis et remarques de l'Assemblée Municipale :

Néant.

2025-18 Versement d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'UNC Union Nationale des Combattants

Il est demandé au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle en faveur de l'Association pour l'Union Nationale des Combattants, afin de soutenir leurs actions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette délibération.

Vote une subvention exceptionnelle de 1 000 € en faveur de l'UNC.

Le crédit nécessaire sera prélevé à l'imputation 6574 du budget 2025.

Avis et remarques de l'Assemblée Municipale :

Madame la Maire rappelle le devoir de mémoire et indique que cette subvention va permettre d'organiser les manifestations du 8 mai prochain.

2025-19 Constitution d'un groupement de commande avec la ville de Grenay pour la Maîtrise d'Œuvre pour l'enfouissement des réseaux de la Cité Belgique – Signature de la convention

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7,
- Considérant que la cité de 'Belgique' à Loos-en-Gohelle et la cité 11 'de Béthune' sont retenues au titre de la programmation ERBM,
- Considérant que la CALL a organisé, avec les communes, un marché à groupement de commandes pour permettre de réaliser des études urbaines sur les cités concernées,
- Considérant que les deux communes ont une volonté de mutualisation des moyens et des compétences techniques au service des ambitions du projet de renouvellement urbain.

Les cités « 11 de Béthune » à Grenay et « Belgique » à Loos-en-Gohelle font partie du périmètre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) mais n'étaient pas initialement incluses dans les opérations financées pour 2018-2020. Elles ont été intégrées en 2022 dans la programmation aux côtés de deux autres cités, permettant de lancer un travail avec les bailleurs sociaux. En parallèle, une étude urbaine a été menée pour anticiper des aménagements futurs, incluant l'amélioration des mobilités douces, la réorganisation du stationnement, la végétalisation des espaces publics, l'enfouissement des réseaux électriques, la création d'un parc et l'aménagement des abords des équipements publics.

Cette étude urbaine a permis la construction de deux scénarios : un scénario « a minima » et un scénario ambitieux.

Le scénario « a minima » est estimé à environ 2 449 931€ HT, dont :

- Ville de Grenay : 980 548 € HT
- Ville de Loos-en-Gohelle : 381 133 € HT
- ENEDIS : 120 750 € HT
- Communauté d'Agglomération Lens-Liévin : 967 500 € HT

Le scénario ambitieux est estimé à environ 7 034 408 € HT, dont :

- Ville de Grenay : 3 489 379 € HT
- Ville de Loos-en-Gohelle : 2 456 776 € HT
- ENEDIS : 120 750 € HT
- Communauté d'Agglomération Lens-Liévin : 967 500 € HT

Afin d'accompagner les travaux menés par les bailleurs sur les logements, il est au minimum nécessaire de mener un travail sur les réseaux en espace public, afin notamment de traiter les réseaux situés sur les parcelles des bailleurs.

Pour la bonne cohérence entre les différents maîtres d'ouvrage, un maître d'œuvre sera désigné. Afin de poursuivre le projet de rénovation urbaine, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes entre les villes de Grenay et Loos-en-Gohelle pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre, pour lesquelles les deux villes auront à intervenir de concert selon leurs périmètres géographiques respectifs, certaines rues étant situées sur les deux communes.

Ce groupement de commandes aura pour but de se doter de plusieurs contrats d'études et de travaux visant à restructurer les espaces publics des cités « 11 de Béthune » à Grenay et « Belgique » à Loos-en-Gohelle

La Ville de Loos-en-Gohelle sera coordinatrice du groupement de commandes.

Chaque membre du groupement prendra à sa charge les dépenses propres à son périmètre géographique, selon la clé de répartition précisée dans la convention associée.

Après notification des contrats publics, chaque membre du groupement de commandes aura la charge de s'assurer de la bonne exécution des contrats pour ce qui le concerne.

Après en avoir délibéré à 25 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal adopte cette délibération.

- Autorise Madame la Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre les communes de Grenay et Loos-en-Gohelle qui désigne la commission d'appel d'offres du coordonnateur comme celle du groupement pour les missions définies par la convention, à signer les avenants qui pourront être pris, ainsi que tout acte s'y rattachant.
- Autorise Madame la Maire au lancement des procédures communes d'études de maîtrise d'œuvre.
- Autorise Madame la Maire à rechercher des subventions auprès de l'ensemble des éventuels financeurs.

Précise que les crédits de paiement pluriannuels nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Avis et remarques de l'Assemblée Municipale :

Madame la Maire précise que cela va permettre la signature avec la ville de Loos-en-Gohelle.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des  
Collectivités Territoriales

Conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, Madame la Maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de l'article L.2122-21 du même code, relatif aux délégations de pouvoir de la Maire, précédemment votées.

Madame la Maire énumère les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

D9-2025 : Loyer 36 Ter Rue Casimir Beugnet à Mme BIGET - du 12/09/2024 au 31/03/2025  
- 410€/mois

D10-2025 : Apurement déficit de régie Estaminet

Madame la Maire indique que l'expression politique doit être déposée au plus tard le lundi 3 mars 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h19.

Le Secrétaire de séance,



Jacques GRZES

La Maire



Christelle BUISSETTE